Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL2110250225-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mardi 21 octobre 2025

Membres en exercice : 26
Présents : 15
Procuration(s) : 1
Absent(s) : 10
Nombres de votants : 16
Votes pour : 16
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 10 octobre 2025

DELIBERATION N°DL_CP2025_0225

Relative au partenariat cadre pluriannuel 2025-2028 entre le Conseil Départemental et l'Office Départemental des Sports (ODS) et portant financement pour l'exercice 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Mariam SAID KALAME, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillère départementale représentée :
Madame Zouhourya MOUAYAD BEN donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE

Conseillers départementaux absents :
Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Ali OMAR, Madame Rosette VITTA, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Nadjima SAID, Madame Soihirat EL HADAD, Monsieur Elyassir MANROUFOU

Monsieur El Anrif HASSANI s'est déporté

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération n°DL_AP2025_0024 du 25 mars 2025 relatif au Budget Primitif 2025 du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0202 du 1er juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil Départemental données au Président ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL2110250225-DE

Vu la délibération n°DL_CP2021_0320 du 30 novembre 2021 relative à la création d'un Etablissement public local dénommé, Office Départemental du Sport en charge de la gestion des infrastructures sportives du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n°DL-CP2023_0289 du 18 décembre 2023, l'ODS relative au transfert de gestion des bâtiments, équipements, mobiliers, véhicules et du personnel pour l'exercice de ses missions ;

Vu la délibération n°ODS-OO4-2025 du CA de l'ODS du 17 juin 2025 relatif à l'état prévisionnel de recettes et de dépenses de l'ODS pour l'exercice 2025 ;

Considérant : le rapport n°2025-02751 de Monsieur le Président du Conseil départemental ;
Considérant : l'avis de la Commission Sports, Culture et Jeunesse en date du 20 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et de la représentée,
Le Conseil Départemental,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer, à l'Office Départemental des Sports (ODS) pour l'année 2025, une subvention à hauteur de **529 600 €** répartie comme suit :
- **385 600 €** (trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents euros) en fonctionnement,
- **144 000 €** (cent quarante-quatre mille euros) en investissement.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les chapitres 65 et 204 du Budget du Département de Mayotte ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental



Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL2110250225-DE

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250617-DEL220725ODS004-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

OFFICE DEPARTEMENTAL DU SPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ODS
CA du 17 juin 2025

Délibération n° ODS-004-2025-

Objet : Etat prévisionnel de recettes et de dépenses de l'ODS pour l'exercice 2025

Membres en exercice : 14
Présents : 9
Procuration((s) : 0
Nombre de votants : 9
Votes pour : 9
Vote (s) contre: 0
Abstention (s) : 0
Date de la convocation: Vendredi 6 mars 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DL_CP2021_0320 du 30 novembre 2021 relative à la création d'un Etablissement public local dénommé Office Départemental du Sport en charge de la gestion des infrastructures sportives du Conseil Départemental de Mayotte ;

Vu la délibération n°DL_CP2021_0360 du 13 décembre 2021 relative à la désignation des élus du Conseil Départemental comme membres du Conseil d'Administration de l'Office Départemental du Sport;

Vu l'arrêté n°286/MCGVI/2022 du Président du Conseil Départemental de Mayotte portant délégation de fonction et de signature à Monsieur El Anrif HASSANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de l'Office Départemental du Sport de Mayotte ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public administratif « Office Départemental du Sport », notamment ses articles 14, 15 et 16 ;

Considérant que le projet d'état prévisionnel de recettes et de dépenses de l'Office Départemental du Sport (ODS) fait apparaître un total de dépenses de fonctionnement de **385 600 €** et un total de dépenses d'investissement de **144 000 €** pour un total, section de Fonctionnement et section d'Investissement confondues, de **529 600 €,**

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20251021-DL2110250225-DE

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250617-DEL220725ODS004-DE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Article 1 - approuve l'état prévisionnel de recettes et de dépenses pour l'exercice budgétaire 2025 comme suit :

- **TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 385 600 €**
- **TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 144 000 €**
- **TOTAL SECTION INVESTISSEMENT + SECTION FONCTIONNEMENT : 529 600 €.**

Article 2 – autorise le Président de l'office à prendre toutes mesures et à signer les actes nécessaires à l'exécution des prévisions comprises dans l'état prévisionnel des recettes et de dépenses de l'Office Département du Sport.

Article 3 – autorise le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de Mayotte une subvention de **529 600 €** qui seront affichées en recettes dans l'état prévisionnel de recettes et de dépenses 2025 de l'Office Départemental du Sport.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil D'administration de l'ODS

OFFICE DEPARTEMENTAL DES SPORTS MAYOTTE 11

El Anrif HASSANI

Reçu au contrôle de légalité le :